

RÉUNION DU 29 SEPTEMBRE 2020

Etaient présents : M. Yves AUMAITRE, Maire, Mme LACELLE, Mrs DUBRANLE, PARROT et G.CHAPUT, adjoints au Maire, Mmes HUBERSON, PATURAUD et CLAVAUD, Mrs AUPETIT, LAFORET, AUCHARLES, DAUPHIN, BATISE, F.CHAPUT et DESMAISON.

➤ INFORMATIONS SUR LA DÉLÉGATION DU MAIRE

Suite à la délibération du conseil municipal n° 2020-05- 06 en date du 27 mai 2020 portant délégation au Maire par le conseil municipal, il est rendu compte, conformément aux dispositions de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de cette délégation :

- 29/09/2020 – Laurent KIVITS – Location mensuelle HLL – 150,00 €.
- 01/09/2020 – C'Pro Sud – Achat photocopieur secrétariat mairie – 3.140,00 € HT.
- 01/09/2020 – Groupama – Remboursement honoraires Cour Cassation – 2.000,00 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de ces décisions qui respectent les délégations consenties au Maire.

➤ BAR RESTAURANT SIS AUX ABORDS DE L'ÉTANG DE LA CHAUME : AVANCÉE SUR UNE POSSIBLE REPRISE

Un couple de personnes a fait connaître son souhait de reprendre l'activité de ce commerce. Le dossier qu'ils ont présenté est conforme à nos attentes ; une réouverture serait donc possible en avril 2021.

Monsieur le Maire précise que le matériel acheté par la commune serait revendu aux preneurs au même prix que celui de l'achat.

➤ DEMANDE D'ACQUISITION DE TERRAINS AU LOTISSEMENT LES PEUPLIERS

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de vendre les lots n°1 et n° 2 à un couple qui travaille sur la commune.

➤ CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE : DISPOSITIF « BOOST'COMM'UNE »

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le dispositif mis en place par le Conseil Départemental « Boost'Comm'Une ». L'intervention qu'il propose consiste en une aide financière à l'investissement des communes pour leurs projets d'aménagement des espaces publics, des voies de circulation ou des bâtiments communaux. Pour cela, il nous serait octroyé une dotation maximale de 29.160 € pour une dépense plafonnée à 146.000 € H.T. Monsieur le Maire demande donc aux conseillers municipaux de faire remonter toutes propositions de travaux qui entrent dans les champs d'application énoncés ci-dessus. Un rendez-vous sera également sollicité avec la responsable de notre secteur afin d'obtenir des précisions complémentaires.

➤ RÉDUCTION DES DÉPENSES ÉNERGÉTIQUES SUR LES BÂTIMENTS DE LA MAIRIE ET DE L'ÉCOLE : DEVIS DE TRAVAUX D'ISOLATION

Monsieur le Maire présente deux devis : l'un porte sur l'isolation des combles de l'ancien logement de l'école et le second concerne l'isolation du plancher bas de la mairie. Au vu des estimations du SDEC, il ressort un coût des travaux intéressant dû notamment à l'octroi de Certificats d'Economie d'Énergie pour ces opérations visant à réduire la consommation des dépenses énergétiques. Ce dernier point est d'ailleurs confirmé par l'étude du SDEC qui estime une rentabilité au bout de 4 à 6 ans. Le conseil municipal, à l'unanimité, valide ces deux devis pour la somme globale de 2.026,85 € TTC ; la société EcoAtlantique interviendra dès que possible. Le conseil municipal souhaite également qu'un devis soit établi pour l'isolation des combles du restaurant sis aux abords de l'étang de La Chaume.

➤ ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ : PROLONGATION DU CONTRAT

Compte tenu des travaux à venir, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'établir un contrat pour accroissement temporaire d'activité pour une durée d'un mois, soit du 1er au 31 octobre 2020.

➤ ATSEM : TEMPS DE TRAVAIL À REVOIR

L'ATSEM de notre école nous a fait savoir que le temps qui lui est accordé pour le ménage quotidien est trop court ; elle sollicite donc une prise en charge financière de son temps de travail supplémentaire accompli chaque jour de classe, soit 30 minutes par jour. Le conseil municipal, à l'unanimité, valide les propositions émises par la Commission des Affaires Scolaires, à savoir le maintien de son temps de travail et le paiement d'heures complémentaires et supplémentaires.

➤ ACQUISITION DE PETITS MATÉRIELS

Le conseil municipal, accepte, à l'unanimité, de rembourser à deux élus la somme de 9,95 € pour l'un et de 384,20 € pour l'autre correspondant à la dépense engagée sur leurs fonds personnels pour l'acquisition d'un petit matériel et de marchandises diverses nécessaires à la remise en état des Habitats Légers de Loisirs.

➤ MISE À JOUR DU PLAN D'ADRESSAGE DE LA COMMUNE

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la mise à jour de la dénomination et du numérotage des voies de la commune. En plus de l'importance d'avoir une adresse précise, notamment pour l'intervention des services de secours, l'accent est mis sur la nécessité absolue de cette mise à jour indispensable à l'arrivée de la Fibre sur le territoire de notre commune annoncée en 2021/2022. Si l'ensemble des adresses n'est pas clairement identifié, la commercialisation des prises sera alors impossible.

➤ HABITATS LÉGERS DE LOISIRS SIS À L'ÉTANG DE LA CHAUME : SAISON 2021

Ces Habitats Légers de Loisirs seront proposés à la location pour la saison 2021 pour la période allant du 1er avril au 3 octobre. Les tarifs actuels s'y rapportant sont maintenus en l'état pour la prochaine saison. La promotion et la commercialisation de ces hébergements seront toujours confiées à Gites De France.

➤ EVOLIS 23 : CONVENTION REDEVANCE SPÉCIALE

Afin de supprimer les dépôts sauvages aux abords des conteneurs collectifs des déchets ménagers à l'étang de La Chaume, il a été décidé de les supprimer ; l'enclos a donc été démonté. Le résultat attendu est, à ce jour, plutôt satisfaisant. Par ailleurs, afin de limiter la quantité de déchets ménagers et de favoriser le tri sélectif, il est décidé d'installer autour de l'étang, accolées aux poubelles déjà existantes, des poubelles supplémentaires destinées à recevoir les déchets recyclables. Ce sont donc dorénavant nos agents du service technique qui collectent les déchets autour de l'étang pour les transporter de l'étang de La Chaume au garage communal où ils sont déposés dans les conteneurs collectifs respectifs. La collecte de ces déchets relève d'une prestation supplémentaire appelée « redevance spéciale » ; elle doit être actée par convention et fera l'objet d'une facturation à part. Après discussion, le conseil municipal accepte de signer cette convention pour 3 bacs à ordures ménagères de 750 litres et sollicite un ramassage hebdomadaire du 1er juin au 30 septembre. Le coût de cette prestation est fixé, à ce jour, à 1.120,19 € TTC.

➤ RAPPORT SUR L'EAU DE L'ANNÉE 2019

Le rapport sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable de l'exercice 2019 est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

➤ RAPPORT SUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE L'ANNÉE 2019

Le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif de l'exercice 2019 est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

➤ ORDINATEUR DU SECRÉTARIAT DE LA MAIRIE : CONTRAT DE MAINTENANCE

Monsieur le Maire indique que l'ordinateur qui fait office de serveur n'est plus sous garantie et qu'il est donc nécessaire de souscrire un contrat de maintenance (150 €), ce qui est accepté, à l'unanimité, par le conseil municipal.

➤ PHOTOCOPIEUR DE LA MAIRIE : CONTRAT DE MAINTENANCE

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, le contrat de maintenance pour le nouveau photocopieur du secrétariat de la mairie. La copie « couleur » sera facturée 0,035 € HT et la « noir et blanc » 0,0035 € HT.

➤ REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DUE PAR ORANGE POUR L'ANNÉE 2020

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de solliciter auprès d'Orange le versement de la redevance d'occupation du domaine public de la commune pour un patrimoine arrêté au 31/12/2019 ; elle s'élève à 2.483,83 €.

➤ DEMANDE DE SUBVENTION

Les demandes de subventions présentées par « Association Nationale des Anciens Combattants » et par « les Amies et Amis de la commune de Paris – 1871 – Comité local de la Creuse » sont rejetées. En effet, il est rappelé que les subventions sont principalement accordées aux associations locales qui œuvrent pour la commune et aux établissements scolaires.

➤ AFFAIRES DIVERSES

- Contrat de prestation d'entretien du réseau d'eau :

Monsieur le Maire fait part de son mécontentement concernant le fonctionnement de cette prestation. Le titulaire du marché n'est pas attentif à nos réclamations, il est peu réactif et les problèmes internes de la société entraînent un dysfonctionnement dans la réalisation de la prestation.

- Projet éolien Bazelat / Saint Agnant de Versillat :

un adjoint au Maire donne lecture d'un article écrit par un collectif contre l'éolien. Cet article expose les nombreux points négatifs engendrés par l'éolien. Il demande à ce que ce point soit inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil municipal ; il souhaite interdire le passage sur notre commune de tous engins en rapport avec le chantier.